



# Réunion NOREVIE-LOCATAIRES du 20 mai 2003

## COMPTE-RENDU

### 1) PARKINGS

*L'association des locataires a rappelé que le problème du stationnement ne se limite pas au parking C. Guérin.*

*Parking rue C. Guérin : Non à la privatisation totale par location. Cette solution ne permettra pas de maintenir une possibilité maximale de stationnement pour tous les résidents. Nous demandons le renforcement du marquage au sol de l'accès pour délimiter la voie publique de la partie privée (bandes blanches larges, stries). Grand panneau visible rappelant le statut privé et l'interdiction d'accès aux véhicules non munis de vignettes.*

*Parkings Rue Demont et Lumière (au-dessus parking souterrain) : Marquage au sol, panneaux et vignettes.*

**Réponse :** Même si la consultation ne se termine que le 23 mai, il apparaît que la majorité ne sera pas atteinte sur le projet NOREVIE, il sera donc abandonné. Dans un premier temps un accord de principe est donné pour renforcer le marquage au sol et la pose de panneaux plus visibles et plus détaillés sur les trois parkings concernés.

**En ce qui concerne les vignettes, cette solution est envisageable mais pose le problème de la surveillance. NOREVIE ne supportera pas le coût de la surveillance ni la gestion des vignettes. Cette option sera revue après examen de l'effet du marquage.**

**Notre commentaire :** L'abandon de la privatisation et l'amélioration de la signalisation va dans le bon sens. Nous continuerons à suivre attentivement l'évolution de ce dossier. Nous pensons que le marquage des véhicules des résidents et visiteurs sera nécessaire pour permettre toute surveillance, même souple, et dissuader la plupart des véhicules extérieurs. Pour sa part, l'association étudiera la place qu'elle pourrait prendre dans la gestion des vignettes et la surveillance.

### 2) CHAUDIERES

*Point sur l'évolution des travaux ?*

**M. VEYS a rappelé que la pose de ballons d'eau chaude dans certains appartements est nécessitée par la réglementation qui limite la puissance des chaudières sur pallier. Les travaux doivent être terminés pour la fin juin. Le chantier du bâtiment Chappe est bientôt terminé. C'est un technicien spécialiste qui assure la mise en route après installation. La société SEGA est toujours chargée de la maintenance.**

**Notre commentaire :** Le feuillet des chaudières en panne au moment des grands froids va-t-il enfin trouver son épilogue ? Nous espérons que la société SEGA saura rapidement se familiariser avec son nouveau matériel et que son stock de pièces sera à la hauteur... Les premières informations ne sont pas encourageantes.

### NETTOYAGE

*Les résidents se plaignent toujours des prestations de nettoyage et font remarquer l'importance des charges payées par les locataires pour le nettoyage des parties communes et demande une amélioration de la prestation. D'autant plus qu'ils ont constaté une nette amélioration pendant les remplacements d'agent indisponibles. « Ce qui est possible pour les uns doit l'être pour les autres ! ».*

**Réponse :** Les remplaçants qui sont à la recherche d'un emploi sont peut-être plus motivés. Néanmoins l'association sera davantage associée à la recherche d'une solution pour améliorer la prestation. Rendez-vous sera pris dans les jours qui viennent.

*Comment sont évaluées les tâches de surveillance ?*

**Les informations qui sont rapportées au responsable d'antenne par les agents de service font l'objet d'une « main courante ». En cas de problèmes dans une entrée, les agents de service doivent en être informés. Il est rappelé que 25% de leur temps de travail total n'est pas facturé aux locataires puisque cette charge n'est pas récupérable.**

*Sur quelle plage horaire sont effectués les travaux de nettoyages imputés aux locataires défaillants ?*

**Il existe un quota d'heure pour le nettoyage habituel et un quota d'heure annexe pour les travaux facturés aux locataires défaillant.**

**Notre commentaire :** Lors de cette réunion nous avons constaté une meilleure écoute des doléances des locataires à propos du nettoyage. L'association apportera son concours à tout ce qui permettra d'évoluer dans le bon sens et en tiendra informés les adhérents et les locataires.

### 3) TRAVAUX A LA DEMANDE DES LOCATAIRES.

*Travaux à la demande des locataires avec participation NOREVIE : Nous souhaitons une définition claire et écrite de la règle.*

**La participation de NOREVIE est variable selon l'ancienneté du locataire. Une demande doit être faite auprès du responsable technique M. VEYS. Une proposition chiffrée sera envoyée.**

*Travaux sans participations NOREVIE : Quelles possibilités ?*

**Rien ne s'oppose à la réalisation de petits travaux par le locataire dans le cadre du contrat de location. Ces travaux doivent être effectués dans « les règles de l'art ». Il est prudent les faire effectuer par un professionnel afin d'avoir un recours en cas de malfaçons qui seraient à la charge du locataire à la restitution du logement.**

**Notre commentaire :** Cette question concerne particulièrement les revêtements de sol. Certaines moquettes sont en mauvais état ou sont malsaines, dans d'autres cas le support s'est dégradé. Nous tenir informés des suites données aux demandes de travaux que vous faites. D'autre part une vigilance particulière est nécessaire lors de l'état des lieux.

### 4) MUTATION DE LOGEMENT

*Quelles sont les possibilités réelles pour un locataire de pouvoir obtenir un autre logement pour convenance personnelle ou nouvelle situation familiale ?*

**La pression de la demande de logement est très forte. En 2002 : 800 log. pour 2200 demandes. La préfecture suit de près l'évolution des demandes à partir de leur numéro et relève les anomalies. Il est donc exclu de satisfaire les demandes pour convenances personnelles. Les demandes pour raisons familiales sont examinées dans la mesure des possibilités.**

**Notre commentaire :** Nous faire connaître les situations qui nécessiteraient un suivi particulier du dossier.

### 5) QUESTIONS OUVERTES DES PARTICIPANTS.

- *Tri sélectif : Certaines entrées ont été informées de l'accord collectif pour la fermeture du vide-ordures.*

**Les aménagements prévus sont au point mort étant donné leur prix exorbitant à la charge du bailleur. Aucune date précise n'est donnée pour la mise en place du tri sélectif des ordures ménagères.**

- *La circulation des mobylettes occasionne des nuisances : vitesse et bruit.*

**Il est très difficile d'empêcher le passage des mobylettes, notamment pour ceux qui résident.**

**Notre commentaire :** Nous avons soulevé plusieurs fois le problème lors des discussions sur la fermeture de l'allée de Harrow aux voitures. La Mairie n'a pas voulu inclure les mobylettes dans l'arrêté et la police ne peut intervenir que sur flagrant délit pour non-respect du code de la route (port du casque, vitesse) ce qui est vraiment très aléatoire...

- *La porte d'entrée 600 Calmette ne ferme plus malgré de nombreuses interventions !*

**La demande de changement sera faite au prochain budget. En attendant, elle sera réparée.**

**Notre commentaire :** Ceci est le cas typique des équipements vétustes dont le bailleur repousse à l'extrême le remplacement (qui est à sa charge) pour des interventions répétées (qui coûtent chers aux locataires).

Prochaine réunion avec NOREVIE **le mardi 9 décembre 2003 à 17h**